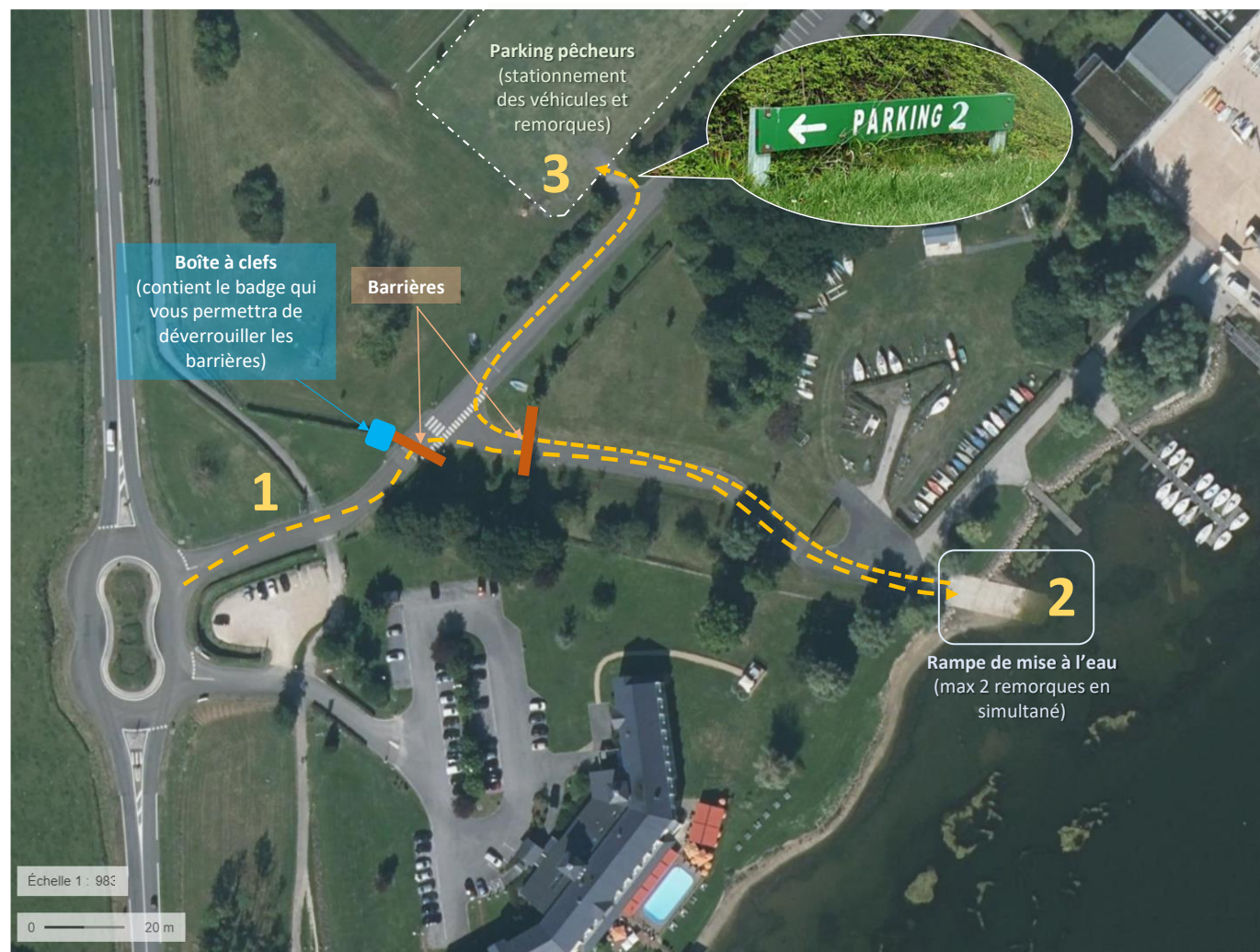
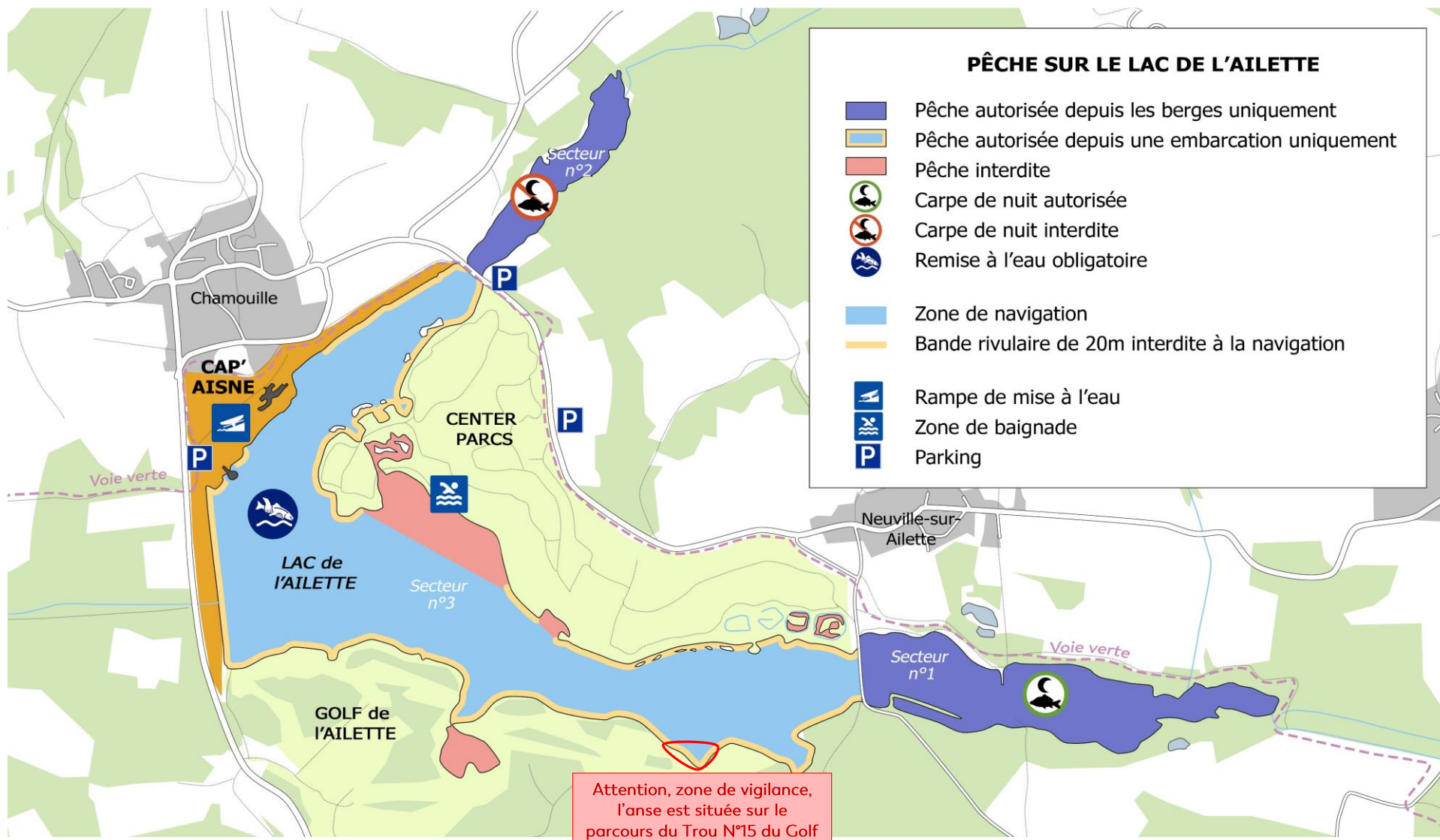


Bienvenue !

Voici un plan pour entrer dans la base nautique de l'Ailette (Cap'Aisne) et mettre à l'eau votre bateau.

- 1) Vous devez ouvrir le portail grâce à un badge contenu dans une boîte à clé. Il y a une boîte par bateau, **vos numéro et code sont inscrits sur votre récépissé**. En mai 2023, il n'y en aura pas besoin car le portail sera ouvert par le Syndicat de l'Ailette qui accueillera les premiers pêcheurs
- 2) Prenez la première à droite pour mettre à l'eau. **Attention, il est interdit de garer sa voiture directement à côté de la mise à l'eau :**
- 3) Une fois la barque à l'eau, remontez la pente vers la route principale, tournez à droite puis à la première à gauche, où vous verrez écrit « parking n°2 ». Vous pouvez garer vos véhicules et remorques sur toute la largeur du parking (merci de vous placer de façon à respecter les autres usagers).





- **Nous attirons votre attention sur la pêche à proximité du golf** ; en effet une petite anse du plan d'eau est située sur le parcours du trou N°15 du golf (passage de balles au-dessus de l'eau) ; par conséquent, nous vous invitons à la plus grande prudence lorsque vous approchez ce secteur

- **Et la pêche à proximité du Center Parcs** ; merci de bien respecter la bande de 20 mètres d'interdiction de navigation ainsi que la zone interdite d'accès devant la plage

- **Un carnet de captures est mis en place** ; pour le bon suivi du site merci de bien vouloir nous le retourner rempli (boîte aux lettres sur site, mails ou via facebook...). N'hésitez pas non plus à partager les photos de vos prises !